

Rouen est élue capitale française de la biodiversité pour la protection de son patrimoine forestier



© SergiyN

Comme chaque année depuis sa création en 2010, le concours des « Capitales françaises de la biodiversité » a de nouveau mis en lumière les initiatives locales au bénéfice de la nature urbaine ou rurale. Pour cette édition 2023, le secrétariat d'État chargé de la Biodiversité a annoncé, ce 11 septembre, sélectionner l'intercommunalité urbaine de la métropole de Rouen (Seine-Maritime) au titre de Capitale française de la biodiversité. Elle succède à La Roche-sur-Yon (Vendée), Niort (Deux-Sèvres), Besançon (Doubs) ou encore Strasbourg (Bas-Rhin). À noter que cette récompense n'est pas financière.

« En ville, la place de l'arbre est renforcée, avec un objectif métropolitain de 30 % d'indice de canopée dans les espaces publics, ce qui nécessite de nouvelles plantations mais aussi la protection des arbres existants, qu'il s'agisse de sujets remarquables ou ordinaires, mais aussi de leurs conditions de vie et de survie : les nouveaux projets d'aménagement urbain intègrent ainsi la désimperméabilisation afin de stocker l'eau sur place dans les sols », souligne au sujet de la lauréate l'Office français de la biodiversité (OFB), qui pilote le concours avec le Centre technique national sur les espaces verts et la nature en ville (Plante et Cité) et les agences régionales pour la biodiversité.

Cinq autres collectivités ont également été félicitées, dans le cadre du thème annuel, pour leurs actions en faveur des arbres et des forêts locales. Les communes de Vals-des-Tilles (Haute-Marne), de La Motte-Servolex (Savoie), de Villeneuve-d'Ascq (Nord) et de Strasbourg (Bas-Rhin) ainsi que la communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée) ont aussi été saluées. L'édition 2024, sur le thème de la sobriété, est ouverte aux candidatures jusqu'au 31 janvier prochain.



Félix Gouty, journaliste
Rédacteur spécialisé